

**VALLEE SUD – GRAND PARIS**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

**BUREAU DU TERRITOIRE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département des-Hauts-de-Seine

**SÉANCE DU 11 JUILLET 2017**

**Objet : Accord de principe pour la réalisation des équipements d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public de la ZAC du Panorama à Clamart**

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2017, les membres composant le Bureau du Territoire se sont réunis à 15h00 au 28 rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses, salle du 9ème étage sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Jean-Didier BERGER, M. Georges SIFFREDI, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Jean-Loup METTON, M. Jean-Yves SENANT, M. Philippe PEMEZEC.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Jean-Pierre SCHOSTECK à M. Jean-Yves SENANT, Mme Jacqueline BELHOMME à Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Laurent VASTEL à M. Jean-Didier BERGER, M. Yves COSCAS à M. Philippe PEMEZEC.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Philippe LAURENT, M. Philippe LOREC.

Certifié exécutoire  
Pour le Président et  
Par délégation

Michel GUENNEAU  
Directeur général  
des services

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Bureau.
- 2) Monsieur Philippe PEMEZEC est désigné pour remplir ces fonctions.



Accusé de réception en préfecture  
092-200057966-20170713-DEL\_BT57\_2017-  
DE  
Date de télétransmission : 13/07/2017  
Date de réception préfecture : 13/07/2017

**BUREAU DU TERRITOIRE**  
**Séance du 11 juillet 2017**

**Objet : Accord de principe pour la réalisation des équipements d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public de la ZAC du Panorama à Clamart**

Le Bureau du Territoire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R311-7 et suivants,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil territorial le 18 janvier 2016 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

**CONSIDERANT** que l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris est compétent en matière d'assainissement, d'eau potable, éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore,

**CONSIDERANT** le programme des équipements publics nécessaires à l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Panorama comprenant notamment la création de nouveaux ouvrages d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public et Signalisation Lumineuse Tricolore,

**CONSIDERANT** que les ouvrages d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore seront totalement financés par l'opération de la ZAC du Panorama.

**CONSIDERANT** que les ouvrages d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore seront réalisés conformément aux préconisations techniques de l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**ARTICLE 1 – APPROUVE** le principe de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'eau potable, d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la ZAC du Panorama qui seront incorporés après réalisation dans le patrimoine du territoire.

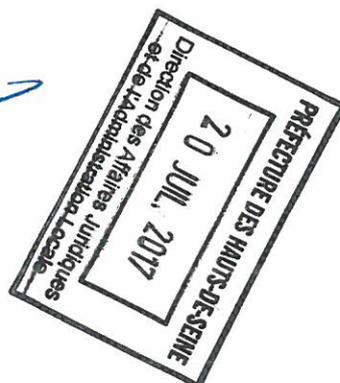
**ARTICLE 2 - PREND ACTE** du financement de ces ouvrages par l'opération de la ZAC du Panorama.

**ARTICLE 3 – AUTORISE** le président à signer le présent accord de principe.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur de président de la SPLA CLAMART
- Monsieur le Trésorier principal d'Antony, Comptable de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

Pour extrait certifié conforme,



Accusé de réception en préfecture  
092-200057966-20170713-DEL\_BT57\_2017-  
DE  
Date de télétransmission : 13/07/2017  
Date de réception préfecture : 13/07/2017